

Petite parenthèse

Haro !



Petite parenthèse

Mercredi, le Haut commissaire à la réforme des retraites recevra les organisations syndicales et patronales, pour « dessiner l'architecture du système universel de retraite » à venir.

Jusqu'ici, lorsqu'on travaille, on ouvre des droits pour sa retraite. Si l'on tombe malade, si l'on est enceinte ou si l'on se retrouve au chômage, on ne perd pas ces droits.

Or, voilà que ce système, pourtant très simple, juste et égalitaire, est décrié aujourd'hui comme "trop complexe". Après le code du travail, la santé, l'éducation nationale, haro donc sur les systèmes de retraites !

Si cette expression très ancienne perdure, c'est sans nul doute grâce à Jean de la Fontaine et son célèbre « Haro sur le baudet ! » dans Les Animaux malades de la peste.

On criait déjà « Haro ! » au XIIe siècle lorsqu'on était agressé. Ce qui permettait d'être secouru et d'arrêter le coupable. A contrario, on utilise cette expression de nos jours, en désignant un innocent à la vindicte populaire.

Un siècle plus tard, le terme marquait la clôture d'une foire. Avant d'être utilisé au XIVe siècle, lors des chasses, pour exciter les chiens et les encourager à courir après le gibier.

Il est vrai que le titre de « premier et unique chanoine honoraire de la basilique Saint-Jean-de-Latran » (l'église du pape, « mère » de la chrétienté), a été accepté par le président Macron, grand protecteur des chasses royales devenues présidentielles. Ce très haut et très puissant prince et très redouté seigneur peut même entrer à cheval dans cette archibasilique...

Mais la violation des lois laïques n'autorise en aucune façon son gouvernement à piétiner les moissons ou à lacérer le drapeau de la République.

Pour ne prendre que l'exemple des retraites, en Belgique, face à la mobilisation massive des manifestants, le gouvernement n'est pas en capacité de mettre en place le système universel par points, qui n'est ni « plus juste » ni « plus égalitaire ».

Illustration Pixabay.com